

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS, GESTION, ACTES DIVERS

I. TRANSACTIONS

- a. Ventes:
- 1. Montant inférieur à 100 000 € : 10% HT (12% TTC)
- 2. De 100 000 € à 150 000 € : 8% HT (9,6% TTC)
- 3. Au-delà de 150 000 € : 5% HT (6% TTC)
- b. Locations:
- 1. Bail commercial ou professionnel: 30% HT du loyer HT annuel inscrit au bail, répartis entre le Bailleur (15% HT) et le Preneur (15% HT)
- 2. Bail dérogatoire : 20% HT du loyer HT annuel inscrit au bail, répartis entre le Bailleur (10% HT) et le Preneur (10% HT) si la durée du bail n'excède pas deux ans. 30% au-delà deux ans.

II. <u>GESTION</u>

5 % HT du loyer HT et HC inscrit sur la facture du locataire. Ces honoraires comprennent :

- 1. L'établissement et l'envoi de la facture de loyer
- 2. Le suivi des paiements
- 3. La 1ere relance par courrier simple
- 4. La seconde relance par courrier A.R.
- 5. Le paiement des charges au syndic
- 6. Le paiement des factures de fournitures diverses
- 7. Le suivi des petits travaux d'entretien jusqu'à 500 €HT
- 8. Le suivi des comptes et reporting trimestriel
- 9. L'envoi des fonds au Mandant

Les honoraires sont dus dès l'envoi de la facture locataire même en cas de non-paiement de sa part. Tous les actes exceptionnels (participation aux A.G., suivi de travaux n'entrant pas dans le forfait...) donnent lieu à un devis et une facturation séparée.

III. ACTES DIVERS

- a. Etat des lieux
 - 1. Surface inférieure à 200 m² : 150 € HT (180 € TTC)
 - 2. Surface supérieure à 200 m² : 300 € HT (360 €TTC)
- b. Rédaction de bail : 400 € HT (480 € TTC)
- c. <u>Expertise en valeur vénale</u>: Suivant devis sur la base de 100 € HT/heure (120 € TTC) hors frais et débours. Une provision de 500 € HT (600 € TTC) est exigée à la signature de la lettre de mission.

SARL au capital de 7700 € - Siret : 433 015 997 00011 - N° TVA intracommunautaire FR 44 433 015 997 Carte professionnelle n°CPI95012015000001406 délivrée par la CCI Paris Ile-de-France

Sans encaissement de fonds en transaction